



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 18H30, le Conseil d'Administration de l'EPCC « Arve en Scène », s'est réuni au siège de l'établissement, sous la Présidence de M. MAS Jean-Philippe.

Date de convocation : 18 octobre 2025

Secrétaire de séance élue : Françoise GUILLEN

DEL2025_10_Modification des statuts de l'EPCC

Nature : 5.2. Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : M. le Président

1 document annexe : projet de statuts modifiés

Titulaires	Présent	Absent	Procuration	Suppléants	Présent	Absent	Procuration
MAS Jean-Philippe	x			HAMAIDE Julien		x	
HOEGY Catherine	x			HUOT Didier		x	
AOUN Karl		x		LAPÔTRE Sandrine		x	
BERNAD Antoinette		x		MARSALI Djamilia		x	
GUILLEN Françoise	x			MICCOLI Bruno		x	
GYSELINCK Fabrice	x			RIPPA Maxime		x	
HEMISSI Sami		x	à M. MAS	RUET Claude		x	
NOIZET-MARET Maryline	x			THABUIS Hervé	x		
PERRET Brigitte		x					
PERY Marianne		x					
REDONDO Maria	x						
ROLLAND Isabelle		x					
BOUCHESECHE Flora		x					

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Arve en Scène a été créé en mai 2021 par les villes de Cluses et Thyez. Les missions principales de l'EPCC consistent en la mise en œuvre du projet artistique, la délivrance de cours en danse, théâtre et musique et la gestion des équipements qui lui sont confiés pour le compte de ses membres fondateurs.

L'établissement gère une école de musique, danse et théâtre auparavant associative. Depuis 2021, l'établissement a évolué, passant notamment de 296 élèves à 362 en 2024. En conséquence et compte tenu de l'inflation générale des coûts, les charges de l'EPCC ont augmenté même si les salariés tentent de contenir les frais et de trouver des partenariats et financements extérieurs. Dans ce contexte, une nouvelle répartition des apports des membres fondateurs a été convenue pour plus d'équité dans la participation à l'équilibre financier de l'établissement. Une clé de répartition en fonction du poids démographique de chaque collectivité membre a été instaurée.

	Population totale au 1/1/2025 (source INSEE)	Pourcentage (arrondi à l'entier supérieur)
Ensemble	24 171	100%
Cluses	17 713	73%
Thyez	6 458	27%

Il en ressort une nouvelle répartition des participations de chacun en vigueur des nouveaux statuts modifiés :

Contributions financières aux charges structurelles :

	Subventions de fonctionnement	Pourcentage (arrondi à l'entier supérieur)
TOTAL	57 500€	100%
Cluses	42 000€ Contre 40 000€ actuellement	73%
Thyez	15 500€ Contre 10 000€ actuellement	27%

Des contributions patrimoniales sont également apportées par les communes membres

1. Cluses :

- Mise à disposition pour l'EPCC des bâtiments communaux suivants :
 - o Mise à disposition régulière :
 - Les salles et équipements publics du bâtiment communal situé 20, rue du Pré Bénévix 74300 CLUSES
 - La salle André FAVRE située au 16, rue du Pré Bénévix 74300 CLUSES
 - Les salles du bâtiment L'Atelier (à certains horaires) situé 1325, avenue Georges Clémenceau 74300 CLUSES.
 - o Mise à disposition exceptionnelle :
 - La Salle du théâtre des Allobroges (dans le cadre d'événements spécifiques) 14 Place des Allobroges 74300 CLUSES.

2. Thyez

- Mise à disposition de salles communales en fonction des projets de spectacles, délocalisation de cours de musique, danse ou théâtre, etc.

Par ailleurs, les communes membres peuvent verser une participation complémentaire. Tel est le cas de la Ville de Cluses par exemple.

Enfin, une clause de réexamen est ajoutée afin de favoriser les échanges, anticiper certaines mesures stratégiques ou d'examiner la survenance de circonstances imprévisibles.

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1412-3, L1431-1 et suivants et R1431-1 et suivants,

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté n° PREF /DRCL/BCLB-2021-0017 du 10 mai 2021 de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « Arve en Scène »,

Vu les statuts de l'EPCC « Arve en Scène » joints en annexe à l'arrêté préfectoral susvisé,

Vu la délibération n° 25-124 du 17 septembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Cluses relatif à l'approbation du projet de modification statutaire de l'EPCC Arve en Scène,

Vu la délibération n°DEL2025-78 du conseil municipal de la Ville de Thyez relatif à l'approbation du projet de modification statutaire de l'EPCC Arve en Scène,

Vu le projet de statuts de l'EPCC modifié transmis,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts modifiés de l'EPCC Arve en Scène,
CHARGE Madame la directrice de l'EPCC d'entreprendre les démarches nécessaires, de signer les documents relatifs et permettant la concrétisation de cette délibération.
AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs et permettant la concrétisation de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise GUILLEN

Le Président,



Jean-Philippe MAS

Certifié exécutoire
Télétransmis le
Publié ou notifié le

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 07/11/2025



ID : 074-901502021-20251028-DEL2025_10-DE